



**home
médicalisé
les arbres**

Aux familles et répondants administratifs
des résidents

La Chaux-de-Fonds, le 9 décembre 2021

Mesures "Vie avec COVID" – n° 27

Chères familles, chers proches,

Depuis deux ans, nous vivons et nous adaptons notre prise en charge dans un contexte de pandémie mondiale de la COVID-19.

Responsable de la santé et la sécurité de nos résident.e.s qui font partie de la population la plus à risque, nous ajustons régulièrement les mesures de protection au gré de l'évolution de la situation sanitaire, de la situation au sein de l'institution et des directives émises par nos autorités fédérales et cantonales.

A l'aune d'une 5^{ème} vague et de l'apparition d'un nouveau variant, nous souhaitons partager avec vous les différentes mesures que le Home Les Arbres prend et pourrait devoir prendre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

Le vaccin

Le Home Les Arbres encourage vivement les résident.e.s et les membres du personnel de se faire vacciner tout en respectant leur choix individuel. Pour maintenir la cohésion au sein de notre lieu de vie et assurer la santé et la sécurité pour toutes et tous, ce choix individuel peut engendrer des limitations et des contraintes que chacun et chacune devra accepter.

Les visites

Les mesures de protection suivantes sont en vigueur actuellement et doivent être scrupuleusement appliquées durant toute la durée de la visite, à savoir :

Toute personne, dès l'âge de 16 ans, entrant dans l'enceinte de l'institution doit présenter un certificat sanitaire et une pièce d'identité. Cette mesure concerne aussi bien les visites des familles et des proches que les intervenants externes ou le personnel des entreprises partenaires qui exercent une activité en contact étroit avec les résident.e.s.

- Malgré le certificat sanitaire, les visiteurs présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 doivent s'abstenir de venir au Home.
- Les visiteurs signent le registre des visites.
- Les visiteurs respectent rigoureusement les mesures d'hygiène des mains.
- Le port du masque chirurgical est obligatoire pour TOUS, y compris pour les jeunes de moins de 16 ans, à l'intérieur de l'établissement (y compris dans les chambres du ou de la résident.e).

Les repas

Les repas pris avec les résident.e.s peuvent être supprimés à tout moment selon l'évolution de la situation sanitaire.

La cafétéria

Les visiteurs peuvent partager une collation et consommer une boisson avec le ou la résident.e. Cependant, le port du masque reste obligatoire mais peut être abaissé sous le menton le temps de la consommation.

Les membres du personnel

Seuls les membres du personnel disposant d'un certificat sanitaire ou d'un test négatif datant de moins de 7 jours peuvent exercer une activité en contact étroit avec les résident.e.s.

Nous attirons votre attention sur le fait que la prise en charge de nos résident.e.s est assurée par un personnel sous pression depuis bientôt deux ans. La fatigue, l'incertitude de la situation, le poids de la société sur leur obligation vaccinale et les potentiels risques qu'ils et elles portent vis-à-vis des résident.e.s ont eu un impact sur toute une profession. Aujourd'hui, les remplacements en cas d'absence ne peuvent plus être garantis. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre patience à leur égard.



**home
médicalisé
les arbres**

Les entrées des résident.e.s

Lors de leur entrée, les résident.e.s présumé.e.s non covid et non immun.e peuvent être soumis à des tests PCR.

- Si en provenance du domicile : test après 1 jour et second test après 3 jours
- Si en provenance d'un hôpital : test après 1 jour et second test après 3 jours selon les informations reçues par l'hôpital.

En fonction de la situation sanitaire, le home se réserve le droit d'assortir cette période de tests par une quarantaine préventive.

Les sorties des résident.e.s

Seules les personnes au bénéfice d'un certificat ainsi qu'une pièce d'identité sont autorisées à accompagner et prendre en charge les résident.e.s durant des sorties.

Pour des raisons organisationnelles, les sorties doivent être annoncées préalablement au service des soins ou auprès de la réception.

Lors des sorties, le registre doit aussi être dûment complété par les familles et les proches y compris le nom du ou de la résident.e.

Les sorties présentant un risque non négligeable de contamination (fête de famille de plus de 10 personnes, mariage et enterrement) seront suivies d'une période de quarantaine préventive au retour, assortie de deux tests PCR, test après 1 jour et second test après 3 jours.

Le retour d'une hospitalisation

Lors d'un retour d'une hospitalisation des tests à J1 et J3 peuvent être effectués selon les informations reçues par l'hôpital.

En fonction de la situation sanitaire, le home se réserve le droit d'assortir cette période de tests par une quarantaine.

L'isolement

Si malgré toutes les mesures de protection, un ou une résident.e devait présenter des symptômes que l'on pourrait attribuer à la COVID, le ou la résident.e est testé.e et mis.e en quarantaine. En cas de résultat positif, le ou la résident.e est mis.e en isolement et le reste de l'étage peut être confiné pour nous permettre d'analyser la situation et tenter de contenir la propagation du virus. Le cas échéant, les familles concernées sont informées par téléphone et les visites aux résident.e.s de l'étage sont suspendues.

Dans le cas où plusieurs résident.e.s devaient présenter des symptômes et que leur isolement en chambre n'est pas possible, des zones "contaminées" peuvent être créées pour regrouper les résident.e.s positif-ive.s à la COVID-19. Ces déménagements sont indispensables pour leur permettre de déambuler tout en réduisant le risque de contagion et pour faciliter une prise en charge sécurisée pour le personnel soignant. Le cas échéant, les familles concernées sont informées par téléphone et les visites aux résident.e.s de l'étage sont suspendues.

Dans tous les cas, les visites des familles restent possibles dans les situations de fin de vie ou de crise avec l'accord et selon les modalités définies par le home.

Toute nouvelle mesure, évolution de la situation ainsi que la levée des restrictions vous seront communiquées régulièrement par mail ou par courrier.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre compréhension et votre collaboration et, restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, chères familles, chers proches, nos meilleures salutations.

Home médicalisé Les Arbres
Le directeur,


Jean-Marc Favre

